

REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le lundi 30 novembre 2020 à 17 heures 30 en visio-conférence, sous la présidence de Jacques CHARRON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES :

Mmes DENIAU, PRESLES

MM. BELLANGER, CHARRON, CORITON, DELALANDRE, GATINET, MIGRAINE, PERALTA,

SUPPLEANTS :

MM. MARIE, LEVILLAIN, MAUPIN

Mmes DESSAUX, LEMOINE (*non votants*)

ETAIENT EXCUSES :

Mme MARTEAU

MM. DEJEAN DE LA BATIE, DUVAL, HAUGUEL, JUBERT, TALEB

ETAIT ABSENT :

M. VERGY

ETAIENT EGALEMENT EXCUSES :

Mmes BEAUFILS, BLONDEL (*suppléante*), HOUSSAYE, LOUVEL (*suppléante*), MASSET (*suppléante*), SINEAU-PATRY (*suppléante*), TAMARELLE-VERHAEGHE (*suppléante*), REGNOUARD (*DREAL Normandie*) et MM. FERAY (*suppléant*), LECOMTE, LETHUILLIER (*suppléant*),

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mmes DERVAUX, *directrice générale des services*, ALLARD, *responsable du pôle transition économique*, DELANNOY, *responsable du pôle aménagement du territoire*, COLLINEAU, *responsable du pôle administration et mutualisation*, MOUDA, *secrétaire de direction*, STEINER, *responsable du pôle eau et biodiversité*, VANOT, *responsable du pôle éducation et culture* et MM. AUBIN, *responsable de l'unité Communication et Accueil*, COSTIL, *chargé de mission SIG et évaluation*, LARCHER, *consultant*

Seine-Maritime
Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetilleville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailletaye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louveto
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Trinquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure
Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouqueion
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Eteville
Foubec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Biacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurin
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

Envoyé en préfecture le 14/12/2020

Reçu en préfecture le 14/12/2020

Affiché le

ID : 076-257602847-20201130-202011133ADMIN-DE

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
 Anneville-Ambourville
 Anqueterville
 Auzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Canteleu
 Caudebec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Juméges
 La Bouille
 La Cerlangue
 La Malleraye-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Juméges
 Le Trait
 Louvetot
 Mautrevrier-sainte-Gertrude
 Mauny
 Nonville
 Notre Dame de Bliquetut
 Petiville
 Quevillon
 Sahrus
 Saint-Amoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Etelaen
 Saint-Nicolas-de-Bliquetut
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Vaast-la-Roche
 Tancaville
 Touffreville-la-Côble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triqueville
 Vatteville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Date de convocation	20/11/2020
Nombre en exercice	19
Nombre de présents	12
Dont nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants pour	12
Nombre de votants contre	0
Nombre d'abstentions	0
Date d'affichage	

N° 2020-11-133/ADMIN

GOVERNANCE	
Analytique	

Vacance de poste : Technicien « Arbres et Haies » (Grade : technicien)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-2° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Sur le rapport de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

déclare la vacance d'un emploi de technicien « Arbres et Haies » à compter du 6 janvier 2021 dans le grade de technicien à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre un programme de préservation, plantation, gestion durable de l'arbre et des haies en milieu agricole et bâti en faveur des continuités écologiques et des paysages ;
- spécifiquement en milieu agricole, recherche de valorisation des produits issus de l'entretien des haies (bois énergie / paillage...) ;
- réaliser des actions de formation, de sensibilisation des publics à la plantation et à la gestion des arbres et des haies.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans au vu du Contrat de Parc 2021-2023.

Dit que l'agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade de technicien.

Eure
 Aizier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquelon
 Boumeville
 Caumont
 Conteville
 Corneville-sur-Risle
 Epreville
 Fouillebec
 Fourmetot
 Hauville
 Honguemare-Guenouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Biacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurin
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toutainville
 Trouville-la-Haie
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville

Seine-Maritime
 Abouville-Bellefosse
 Anzeville-Ambourville
 Anquetilleville
 Auzesbec
 Barcrouville
 Barville-sur-Seine
 Bois-Himant
 Caritéteu
 Caudebec-en-Caux
 Duciar
 Hautot-sur-Seine
 Henouville
 Hauteaerville
 Jumèges
 La Bouille
 La Cerlangue
 La Marlière-sur-Seine
 Les Mésnils-sous-Jumèges
 Le Tret
 Louvetot
 Maulévrier-sainte-Garvide
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Pétiville
 Quévillon
 Sables
 Saint-Ambult
 Saint-Avon-de-Crétot
 Saint-Claire-des-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Étiéval
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Table
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Ménerville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Côte
 Touffreville-la-Corbaline
 Triqueriville
 Vatteville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Étue
 Azier
 Barnaville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Boucevelon
 Bourneville
 Caumont
 Comteville
 Cornéville-sur-Risle
 Epreville
 Fouillebec
 Fourmetot
 Héauville
 Hanguemare-Guendouville
 La Haye-Aubres
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Blaqueville
 Saint-Pierre-du-Viel
 Saint-Quen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurin
 Sainte-Croix-sur-Azier
 Sainte-Cyprien-de-la-Haie
 Tocqueville
 Toutherville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 415, l'indice majoré 369, à laquelle viendra s'ajouter la prime de 13^{ème} mois et le régime indemnitaire en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2021 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du PnrBSN, le 30 novembre 2020



Jacques CHARRON
 Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES
	C/	C/